



Rupture conventionnelle

Par Jojo26

Bonjour, mon employeur m'a proposer une rc au mois de mai que j'ai accepté car il ne m'a pas trop laisser le choix. J'étais déjà le 3eme après mon chef agence, le commerciale, après moi le chauffeur a subit le même sort. Seule un vendeur a était garder en envoyer dans une autre agence. Depuis ce mois-ci ils ont fermé l'agence définitivement. Est-ce que cela n'aurait-il pas dû être un licenciement économique ?
Merci de vos retour

Par kang74

Bonjour

Pas forcément .

Sans autre éléments sur les ruptures, sur les contrats (avec clause de mobilité ?) sur l'entreprise, ce serait compliqué de vous en dire plus